

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 362

présenté par

M. Dubois, Mme Anthoine, M. Bony, M. Boucard, M. Descoeur, M. Dumont, M. Seitlinger,
M. Taite, M. Vatin, M. Vermorel-Marques et M. Brigand

ARTICLE 3

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 16° Un représentant de l'Association des Maires de France et un représentant de l'Association des Maires ruraux de France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La composition de la conférence régionale de gouvernance ne saurait être complète sans intégrer des représentants de l'Association des Maires de France (AMF) et de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) compte tenu de leur proximité et de leurs liens avec les maires ruraux et de leurs contributions sur le sujet du ZAN.

Tel est le sens de cet amendement.